

SOINS À DOMICILE

Collaboration infirmière auxiliaire et infirmière.

PAR FRANCINE FIORE

Conçu en 2004 par un groupe d'infirmières du CSSS de Saint-Jérôme formé de Manon Trépanier, chef de programme des soins et services à domicile, Renée Charpentier, infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, et Nancy Allard, infirmière auxiliaire, ce projet visant l'intégration des infirmières auxiliaires au soutien à domicile donne des résultats prometteurs. « Il s'agit d'un projet novateur. Nous étions les seules dans la région à recourir aux infirmières auxiliaires pour certains soins à domicile », affirme Sylvie Castonguay, conseillère clinicienne à la direction des soins infirmiers et rattachée au programme Personnes en perte d'autonomie. « Ce projet met de l'avant l'application de la Loi 90 », poursuit M^{me} Castonguay.

L'apport des infirmières auxiliaires au soutien à domicile permet désormais aux infirmières de se consacrer à des soins plus complexes, à l'évaluation de l'état de santé du client, à la rédaction du plan thérapeutique infirmier, etc.

À la suite de l'implantation du projet, le nombre de personnes suivies par les infirmières auxiliaires, sous la supervision de l'infirmière clinicienne assistante infirmière-chef, est passé de 150 en septembre 2005 à 780 à ce jour. Par ailleurs, en 2008-2009, 4 600 demandes de soins et services ont été recensées comparativement à 1 500 en 2005-2006. Le nombre d'interventions a également augmenté passant de



Manon Trépanier

6 509 en 2005-2006 à 22 526 en 2008-2009.

Devant ce succès, l'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides a confié au CSSS de Saint-Jérôme le mandat de conce-

voir un programme régional d'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile sur tout son territoire.

« Assurément, il s'agit d'une des solutions à la pénurie d'infirmières, remarque M^{me} Trépanier. Les infirmières auxiliaires sont devenues des partenaires indispensables au soutien à domicile. »

Actuellement, le Québec compte plus de 22 000 infirmières auxiliaires. « Leur rôle en est un de collaboration avec les infirmières afin de prodiguer des soins en fonction des traitements établis pour le patient, rappelle Diane Levasseur, directrice du service des relations professionnelles à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Les infirmières auxiliaires peuvent se rendre à domicile,

donner des soins et faire de l'observation pour les infirmières afin de vérifier si la situation a changé, ce qui permet aux infirmières d'intervenir. Les rôles sont différents, poursuit M^{me} Levasseur. Lorsqu'on intègre des infirmières auxiliaires, c'est justement parce que l'on veut utiliser les infirmières à d'autres

tâches, leur permettre d'exercer d'autres activités comme l'évaluation, ce que ne peuvent pas faire les infirmières auxiliaires. Elles peuvent toutefois donner leur avis. »

« Quatre années après le début du projet, on se demande comment on s'en sortirait sans elles. »
- Manon Trépanier

CRÉER DU SAVOIR COLLECTIF

Ou comment implanter une organisation apprenante ?

« Environ 70 % du savoir est tacite, c'est-à-dire acquis par l'expérience, [...] quand une infirmière part à la retraite, elle emporte avec elle toutes ses connaissances. »



Cette réalité, évoquée lors du XIV^e Colloque des CII en 2009 (voir l'article « L'expérience en héritage » publié dans *Perspective infirmière*, juillet 2009, p. 19), est à l'origine de l'implantation d'une démarche en organisation apprenante au CSSS de la Baie-des-Chaleurs.

Cette démarche favorise l'apprentissage des unes et des autres, le transfert de connaissances étant essentiel à la pérennité des services. La technologie y joue un grand rôle, la vidéo, les moniteurs dans les unités et l'assistance d'un compagnon virtuel *iPod touch* remplaçant le tableau noir des salles de cours.

Ce projet ayant suscité de nombreuses questions et l'intérêt manifesté étant sans cesse croissant, les responsables ont récemment publié le livre de bord qui concrétise la démarche. *Implantation d'une culture d'apprentissage – Création du savoir collectif*, rédigé par Louise Marchand, Christine Arsenault, Jean-Luc Gendron et Éric Proulx, est disponible au coût de 30 \$ au CSSSBC : 418 759-3443, poste 2135 ou par courriel : isabelle.leblanc.csssbc@sss.gouv.qc.ca.

Comme les jeunes infirmières continueront de remplacer celles qui partent à la retraite, et que la profession ne cessera d'évoluer, la transmission des savoirs tacites sera de plus en plus en demande... M.L.

Ce projet a valu à Manon Trépanier et à son équipe le prix Innovation clinique 3M de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Lanaudière en 2009.